

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 2 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO R. LEMOINE J.P. MUGNIER
 S. GALDO A. LASSERTEUX M. PARISEL
 G. VILLEMIN H. KWASIAK F. BOUARD

Etaient absents : S. DOLEGEAL a donné procuration à I. LARDIN
 M. KHOURI F. LAUNOY

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'ADHESION DU SI NORD BASSIGNY AU SDED 52 ET MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Syndicat intercommunal du Nord Bassigny souhaite adhérer au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».

Cette adhésion n'a pas d'incidence financière pour les communes adhérentes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ECHANGE PARCELLES COMMUNE DE MANDRES / MME VACQUIER Nathalie

Dans le cadre de l'échange à intervenir entre la commune de MANDRES LA COTE et la nouvelle propriétaire de l'immeuble sis Commune de Mandres la Côte, 21 rue de Bourgogne, à savoir , Mme Nathalie VACQUIER.

Il résulte du document d'arpentage établi par le cabinet KOLB BOURRIER que l'échange concerne les parcelles suivantes:

- Parcelles cédées par Mme Vacquier à la commune de Mandres la Côte:
- AB 689 pour 68 ca
- AB 691 pour 3 ca
- AB 692 pour 8 ca
- Parcelles cédées par la commune de Mandres la Côte à Mme Vacquier:
- AB 693 pour 23 ca
- AB 694 pour 1 ca
- AB 695 pour 19 ca

Cet échange fait l'objet d'une régularisation officielle et les frais sont intégralement supportés par Mme Vacquier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

NUMEROTATION DE VOIERIE DU LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Toutes les parcelles étant vendues, il appartient à la commune d'effectuer la numérotation des parcelles du lotissement de l'Europe.

La numérotation portera de 2 à 12 côté pair et de 1 à 5 côté impair.

La commune distribuera les plaques numérotées aux propriétaires qui les demanderont.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DE CONSTITUTION DE SERVITUDES CONCERNANT LE PROJET EOLIEN

Mme le Maire informe le conseil municipal que la société VALECO, portant le projet éolien, a fait parvenir un avenant à la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes portant le loyer annuel forfaitaire à 20 000 €.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer cet avenant.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Point projet éolien : une enquête publique d'un mois débutera mi-septembre. Un commissaire enquêteur tiendra 6 permanences à la mairie.

Animations des 13 et 14 juillet : repas du 13 juillet organisé par le Comité des fêtes. L'association de la chasse organise la buvette. Le 14 juillet, à partir de 16h, animations traditionnelles organisées par le comité des fêtes au parc de la Cure. Barbecue et buvette organisés par l'association de chasse.

Interdiction de fumer dans les espaces publics : entrée en vigueur le 1^{er} juillet.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20 heures15